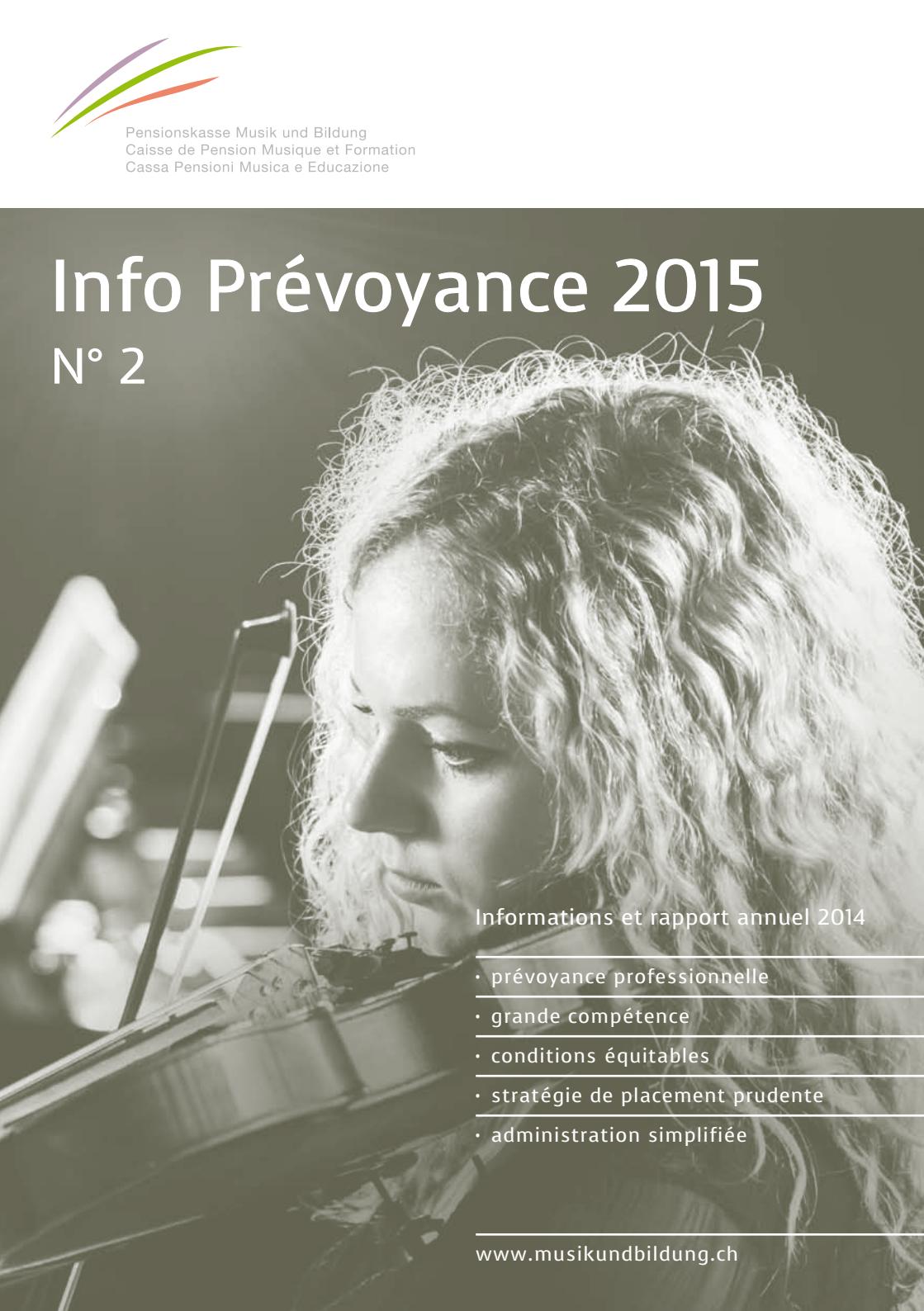




Pensionskasse Musik und Bildung
Caisse de Pension Musique et Formation
Cassa Pensioni Musica e Educazione

Info Prévoyance 2015

N° 2



Informations et rapport annuel 2014

- prévoyance professionnelle
- grande compétence
- conditions équitables
- stratégie de placement prudente
- administration simplifiée

La Caisse de Pension Musique et Formation est encore sur la bonne voie

L'exercice 2014 de la Caisse de Pension Musique et Formation a été couronné de succès. Le nombre d'assurés a augmenté de 178 personnes, pour arriver en fin d'année dernière à 9'528 personnes assurées actives et 782 assurés retraités.

Nous sommes très heureux de l'adhésion au 01.01.2015 de l'Ecole de Musique Worblental Kiesental et souhaitons la bienvenue à la nouvelle école et particulièrement aux nouveaux assurés.

Comme annoncé dans la première édition d'Info Prévoyance 2015, les placements propres en 2014 enregistraient une très bonne performance de 10.32%. Grâce à ce bon résultat de rendement, la Caisse de Pension Musique et Formation fait profiter ses assurés d'un taux de rémunération des avoirs fixé à 3% (taux minimal LPP 1.75%).

Autre signe réjouissant de l'exercice réussi : l'augmentation du taux de couverture à fin 2014 qui est passé à 106,44% (année précédente: 105,06 pour cent). Les fluctuations de valeurs ainsi que toutes les autres réserves ont été entièrement formées.

Les coûts administratifs par assurés et retraités ont augmenté dans l'exercice financier 2014 comparativement aux années précédentes. Ce changement est principalement attribuable aux coûts de la gestion des absences (Case Management), gestion qui était initialement financée par notre réassureur Axa Vie et qui depuis 2014 est intégralement financée par la Caisse de Pension Musique et Formation. Mais dans l'ensemble, les coûts administratifs de CHF 159.48 par personne assurée et retraité est toujours à un niveau très faible, comparé aux coûts de la branche (www.pensionskassen.ch).

Une version intégrale des comptes annuels peut être demandée au secrétariat de la CP.

Plan de prévoyance MV également pour les enseignants du Canton de Zürich

La Caisse de Pension Musique et Formation ainsi que la Direction de l'Education du Canton de Zürich ont élaboré une directive innovante pour les enseignants dont les revenus n'atteignent pas le seuil d'adhésion de la prévoyance professionnelle et qui ne peuvent pas être assurés dans les caisses de prévoyances de leurs employeurs.

Grâce au plan de prévoyance MV, la Caisse de Pension Musique et Formation offre aux petits revenus ainsi qu'aux enseignants de l'école élémentaire du canton de Zürich la solution idéale.

Les enseignants désirant se faire assurer auprès de la Caisse Musique et Formation dans le plan MV doivent s'adresser à la Direction de l'Education du Canton de Zürich. Ce modèle de prévoyance très flexible pourrait également s'appliquer dans d'autres cantons.

La Caisse de Pension Musique et Formation a créé pour les enseignants de l'école élémentaire du Canton de Zürich une brochure d'information adaptée à leur besoins. Cette brochure peut être obtenue auprès du secrétariat de la CP Musique et Formation.

Sondage sur la communication de la Caisse de Pension Musique et Formation

La Caisse de Pension Musique et Formation attache une grande importance à la communication avec ses assurés. Une large gamme de moyens de communication et d'information est disponible grâce à sa large palette de brochures et son site internet adapté aux besoins de l'utilisateur (www.musikundbildung.ch).

Pour continuer à optimiser les besoins d'information des écoles et entreprises affiliées ainsi que de leurs assurés, le Conseil de Fondation a décidé de procéder à un court sondage. Un questionnaire est mis en ligne sous www.musikundbildung.ch. Nous serions reconnaissants aux écoles de musique et entreprises affiliées ainsi qu'aux assurés de bien vouloir répondre aux questions jusqu'au 30.09.2015.

Conseil de Fondation CP Musique et Formation

Bilan et compte d'exploitation 2014 (forme abrégée)

BILAN AU	31.12.2014 EN CHF	31.12.2013 EN CHF
ACTIFS		
A PLACEMENTS	174'795'354	148'422'904
B COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF	19'488	116'823
C ACTIFS PROVENANT DE CONTRATS D'ASSURANCE	392'725'745	369'096'173
TOTAL DES ACTIFS	567'540'586	517'635'901
PASSIFS		
D DETTES	1'806'121	1'816'483
E COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF	9'265'987	3'628'103
F RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR	0	0
G PROVISIONS NON TECHNIQUES	0	17'000
H CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES	522'784'997	487'484'027
PASSIFS LIÉS	533'857'105	492'945'613
I RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS	19'632'500	15'549'000
J CAPITAL DE LA FONDATION / FONDS LIBRES / DÉCOUVERT		
> SITUATION EN DÉBUT DE PÉRIODE	9'141'288	9'984'473
> AUGMENTATION/DIMINUTION PROVENANT DE LIQUIDATION PARTIELLE	0	0
> EXCÉDANT DES PRODUITS/EXCÉDANT DES CHARGES	4'909'693	-843'185
> SITUATION EN FIN DE PÉRIODE	14'050'981	9'141'288
TOTAL DES PASSIFS	567'540'586	517'635'901

Compte d'exploitation du 01.01. au 31.12.

		2014 EN CHF	2013 EN CHF
K	COTISATIONS ORDINAIRES ET AUTRES	39'754'401	37'097'445
L	PRESTATIONS D'ENTRÉE	8'541'402	5'349'681
K-L	APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE	48'295'803	42'447'126
M	PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES	-9'541'369	-9'824'783
N	PRESTATIONS EXTRA-RÉGLEMENTAIRES	0	0
O	PRESTATIONS DE SORTIE	-9'781'809	-9'341'084
M-O	DÉPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPIÉS	-19'323'177	-19'165'867
P/Q	DISSOLUTION/CONSTITUTION DE PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES	-11'671'398	-15'500'433
R	PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE	37'130'874	36'576'710
S	CHARGES D'ASSURANCE	-56'264'979	-49'295'644
K-S	RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE	-1'832'877	-4'938'108
T	RÉSULTAT DES PLACEMENTS	12'382'280	7'652'510
T	FRAIS D'ADMINISTRATION DES PLACEMENTS	-736'588	-620'315
T	RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS	11'645'692	7'032'195
U	DISSOLUTION/CONSTITUTION PROVISIONS NON TECHNIQUES	17'000	256'000
V	AUTRES PRODUITS	0	0
W	AUTRES FRAIS	0	0
X	FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAUX	-706'133	-710'166
X	FRAIS DE MARKETING	-130'488	-120'105
K-X	EXCÉDANT PRODUITS/CHARGES AVANT RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS	8'993'193	1'519'815
Y	DISSOLUTION/CONSTITUTION DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS	-4'083'500	-2'363'000
Z	EXCÉDANT DES PRODUITS/EXCÉDANT DES CHARGES	4'909'693	-843'185
	DEGRÉ DE COUVERTURE	106.44%	105.06%

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Notre organe de contrôle (Ramseier Treuhand AG, Pratteln) a vérifié les comptes annuels et la comptabilité 2014 de la Caisse de Pension Musique et Formation. Il confirme, à l'intention du Conseil de fondation, que toutes les écritures ont été passées conformément à la loi et aux dispositions réglementaires.

Rapport sur l'exercice 2014

Généralités

La Caisse de pension Musique et Formation a poursuivi sa croissance en 2014. L'effectif des personnes assurées est à la fin 2014 de 9'538 personnes. L'assurance de tous les salariés à temps partiel reste une priorité de la Caisse de pension Musique et Formation.

Placements partiellement autogérés

Outre l'avoir garanti placé chez AXA Winterthur, qui s'élevait à CHF 392'725'745 au 31 décembre 2014, la part de placements autogérés de CHF 141'322'389 se répartissait comme suit au 31 décembre 2014:

Catégorie de placement

	MONTANT (EN CHF MIO.)	EN %
LIQUIDITÉS	81'582	0.06
OBLIGATIONS EN CHF	12'293'198	8.70
OBLIGATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES	16'234'633	11.49
ACTIONS SUISSES	23'878'367	16.90
ACTIONS ÉTRANGÈRES	29'370'989	20.78
IMMOBILIER SUISSE	29'866'602	21.13
HEDGE FUNDS	8'695'443	6.15
PRIVATE EQUITY	5'504'423	3.89
MATIÈRES PREMIÈRES	4'597'737	3.25
OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS	3'577'767	2.53
OBLIGATIONS À HAUT RENDEMENT	3'561'790	2.52
OBLIGATIONS INDEXÉES SUR L'INFLATION	3'577'767	2.53
TOTAL	141'322'388	100.00

Durant l'exercice considéré, les directives de placement selon l'OPP 2 concernant les limites applicables par rapport à la fortune totale ont toujours été respectées.

Comptes annuels

Les comptes annuels 2014 font apparaître un excédent de produits de CHF 4'909'693 (contre un excédent de charges de CHF -843'185 l'année précédente). Les fonds libres au 31 décembre 2014 ont donc augmenté pour s'établir à CHF 14'050'981. Soulignons que la CP Musique et Formation a constitué entièrement toutes les réserves de fluctuation de valeurs de CHF 19'632'500 et toutes les autres réserves nécessaires. Le taux de couverture était de 106.44% au 31 décembre 2014.

De même, au cours de l'exercice considéré, les contributions de risque ont pu être maintenues à un niveau avantageux, et les avoirs de vieillesse ont été rémunérés à un taux supérieur de 1,75% au taux d'intérêt minimal LPP.

Evolution de la Caisse de pension Musique et Formation

ETAT FIN...	2011	2012	2013	2014
NOMBRE D'ASSURÉS	8769	8851	9360	9538
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES	609	663	720	782
RECETTES DE COTISATIONS MIO CHF	31.7	33.6	34.2	35.9
COÛTS PAR PERSONNE ASSURÉE ET BÉNÉFICIAIRE DE RENTE CHF	154	163	154	160
FRAIS D'ADMINISTRATION DES PLACEMENTS PAR PERSONNE ET BÉNÉFICIAIRE DE RENTE CHF	20	18	62*	71
CAPITAL DE PRÉVOYANCE MIO CHF	415	456	487	523
RÉSERVES DE FLUCTUATIONS DE VALEUR MIO CHF	14.7	13.2	15.5	19.6
FONDS PROPRES MIO CHF	0	10.0	9.1	14.0
TAUX DE COUVERTURE	103.5	105.1	105.1	106.4

* Conformément aux directives de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), les frais de gestion de la fortune des placements collectifs doivent, depuis 2013, être déclarés.

Informations variées

Contributions

Les contributions demeurent inchangées pour l'année 2016.

Retraite

Retraite ordinaire

(aucune mesure à prendre)

- En cas de retraite ordinaire (hommes à 65 ans, femmes à 64 ans), la caisse de pension n'exige rien des assurés. Nous envoyons une lettre contenant les informations nécessaires aux personnes et aux employeurs concernés.

Retraite à la carte

(les demandes doivent nous parvenir par écrit au plus tard trois mois à l'avance)

- Les personnes assurées qui cessent définitivement leur activité professionnelle peuvent demander leur retraite anticipée au plus tôt à l'âge de 58 ans révolus.
- Les assurés qui continuent à exercer une activité professionnelle peuvent différer le versement des prestations de vieillesse de 5 ans au maximum.

Rente et versement en capital

(demande écrite impérative pour un versement en capital)

- La personne assurée qui jouit de sa capacité de gain peut demander le versement du quart, de la moitié ou de la totalité de ses avoirs de vieillesse en lieu et place d'une rente. Elle doit faire une demande écrite au moins **six mois** avant le départ en retraite pour obtenir en une fois la moitié ou la totalité des avoirs de vieillesse.

Rachat dans la Caisse de pension

Avant d'effectuer un rachat dans la Caisse de pension Musique et Formation, il convient de calculer la somme de rachat maximum possible. Ce calcul peut être demandé par toute personne assurée à l'aide du formulaire «Demande de rachat», au plus tard le 30 novembre de l'année civile au cours de laquelle le rachat est prévu. Le formulaire et la notice correspondante sont disponibles auprès du secrétariat de la Caisse de pension Musique et Formation ou sur le site web www.musikundbildung.ch.

Rente de partenaire

Depuis 2007, la CP Musique et Formation octroie une rente au partenaire survivant d'un partenariat non enregistré si les partenaires ont fait ménage commun durant les cinq années précédant le décès ou ont des enfants en commun. Nous vous rappelons que les partenariats qui remplissent ces conditions doivent impérativement être annoncés à la CP Musique et Formation. Vous pouvez demander le formulaire ad hoc au secrétariat de la CP Musique et Formation. Il vous est aussi possible de consulter le formulaire depuis notre site, sous www.musikundbildung.ch.

Organe d'application / Interlocuteurs

Caisse de Pension Musique et Formation

Marktgasse 5, 4051 Basel

T +41 61 906 99 00

www.musikundbildung.ch

Christine Stücker, gérante

christine.stuecker@musikundbildung.ch

Angela Corbella, spécialiste en assurances sociales

angela.corbella@musikundbildung.ch



Conseil de fondation

Représentants des employeurs

Hans Brupbacher, Président

Bettina Michaelis

Andreas Weidmann

Représentants des salariés

Stefan Erl

Roland Huber

Hans Peter Schenk, Vice-président

Office de surveillance / Conseil

Office de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel BSABB

Organe de contrôle

Ramseier Treuhand AG, Pratteln

Assureur

AXA Leben AG, Winterthur

Conseil en investissement

Algofin AG, St. Gallen

Asset Management

Credit Suisse, Basel

Fondatrice

Association Suisse des Ecoles de Musique

Organe d'application

T +41 61 260 20 70

info@musikschule.ch